

Histoire de l'immigration algérienne et maghrébine en France**History of Algerian and Maghreb immigration to France**

✉ **Hamid Chaouche**
Université de Tizi-Ouzou (Algérie)
hamid.chaouche@ummto.dz

Résumé:

Cette étude a pour objectif de reconstituer l'histoire de l'immigration algérienne et maghrébine en France depuis son début jusqu'à la fin du 20ème siècle. Pour ce faire, nous sommes revenus sur les étapes les plus importantes de cette immigration et quelques unes de ses caractéristiques sociologiques et démographiques. Puis, nous avons fourni également dans cet article des chiffres relatifs au nombre d'immigrés engendrés et engendrant ce processus à travers ses différents âges. Enfin, nous avons abordé les facteurs les plus importants qui ont provoqué et entretenu puis transformé cette immigration au fur et à mesure de son développement.

informations sur l'article**Reçu:****25/07/2025****Acceptation:****15/11/2025****Mots clés:**

- ✓ Immigration
- ✓ Histoire
- ✓ Maghrébins
- ✓ France

Article info**Received:****25/07/2025****Accepted:****15/11/2025****Key words:**

- ✓ Immigration
- ✓ History
- ✓ Magrebians
- ✓ France

Abstract :

This study aims to reconstruct the history of Algerian and Maghreb immigration in France from its beginning till the end of the 20th century. In order to do this, we reviewed the most important stages of this immigration and some of its sociological and demographic characteristics. Then, we also provided in this article some figures relating to the number of immigrants generated and generating this process through its different ages. Finally, we addressed the most important factors that caused maintained then transformed this immigration as it developed.

INTRODUCTION

L'immigration algérienne et maghrébine en France a traversé un siècle d'histoire qui a façonné cette immigration depuis son origine jusqu'à aujourd'hui. Si bien que cette immigration porte les différents stigmates des multiples conditions historiques, économiques et politiques qui l'ont engendrée. Parmi ces conditions, quelques-unes ont été provoquées dans les pays d'origine alors que d'autres ont été subies en France. Et dans sa quête d'adaptation, l'immigration algérienne et maghrébine en France a connu des transformations et des évolutions importantes au cours de cette traversée. A la longue, cette immigration s'est singularisée des autres immigrations par un ensemble de caractéristiques qui lui sont propres.

En effet, l'histoire de l'immigration algérienne et maghrébine en France s'est faite à deux temps. Il y a eu d'abord une immigration du travail qui était une immigration temporaire et de l'homme seul, puis celle-ci a engendré, en second temps, une deuxième vague d'immigration appelée immigration familiale. Au commencement, cette immigration était un fait marginal sur le plan sociologique et circonscrit sur le plan géographique puisqu'elle ne concernait que les paysans de régions rurales de l'Algérie. Puis, elle est devenue un phénomène de masse qui touche toutes les catégories sociales et toutes les régions de l'Algérie rurales et urbaines en raison des conditions économiques et politiques qui l'ont entretenue.

Par ailleurs, à l'origine, cette immigration ne concernait que les algériens avant de toucher ensuite les autres pays du Maghreb, le Maroc et la Tunisie qui étaient également sous la tutelle politique de la France. Là aussi, même si le phénomène migratoire s'est manifesté tardivement comparativement aux algériens en raison d'une législation restrictive en ce domaine, il n'en demeure pas moins que les caractéristiques de ces immigrations restent presque identiques à celle des algériens. Au Maroc comme en Tunisie, les premiers immigrés étaient au début composés d'hommes seuls et jeunes et c'étaient les régions rurales et montagneuses du Sud et des Oasis qui constituaient les premiers bastions de cette immigration avant sa généralisation et sa féminisation.

Enfin, cette immigration qui n'a que trop duré a fini par atteindre, comme toutes les autres immigrations, son propre couronnement qui reste l'une de ses caractéristiques majeures à savoir l'immigration familiale. Le processus de féminisation qui a jalonné petit à petit cette immigration, les indépendances nationales et l'arrêt de l'immigration légale du travail en France sont quelques-unes des raisons à l'origine de cette immigration familiale. Arrivée à ce stade, l'immigration algérienne et maghrébine en France s'est autonomisée par rapport aux pays d'origine dans la mesure où les mutations les plus importantes qui travaillent aujourd'hui cette immigration se déroulent en France.

Dans cette étude, nous tenterons de reprendre le fil de l'histoire de cette immigration algérienne et maghrébine en France en termes d'effectifs, d'étapes, de nationalités et de conditions politiques, économiques et sociologiques qui l'ont provoquée et entretenue. Et pour ce faire, nous nous sommes posés les questions suivantes: comment s'est déroulé le processus de l'immigration algérienne et maghrébine en France? Quels sont les facteurs les plus importants qui ont favorisé cette immigration et quels en sont ses faits marquants?

1. Les fondements théoriques de notre étude :

L'approche sociologique du phénomène des migrations suppose un ensemble de considérations pour pouvoir le saisir dans sa totalité en tenant à la fois les deux bouts de la chaîne

migratoire. Il s'agit de revenir en premier lieu sur la dimension historique de ce phénomène dans les pays reconnus d'émigration. La reconstitution de l'histoire sociale dans laquelle a germé ce phénomène dans les pays d'origine qui fournissent les contingents d'émigrés permet d'établir les conditions et la genèse de ces émigrations. Une fois définis, les différents facteurs sociologiques, historiques, économiques et politiques permettent de comprendre les logiques intrinsèques liées à chaque phénomène migratoire, les mécanismes de sa reproduction et de l'occupation de l'espace social et économique dans les pays d'accueil et les multiples processus d'implantation des hommes et des femmes dans l'immigration.

En outre, pour comprendre la réalité de l'immigration algérienne en France, Abdelmalek Sayad préconise une démarche épistémologique qui procède par chronologie en combinant la dimension diachronique avec la dimension synchronique afin d'éviter de dissocier le fait migratoire considéré comme étant un “fait social total”. « Parler de l'immigration, c'est parler de la société en son entier, en parler dans sa dimension diachronique, c'est-à-dire dans une perspective historique (histoire démographique et histoire politique de la formation de la population française), et aussi dans son extension synchronique, c'est-à-dire du point de vue des structures présentes de la société et de leur fonctionnement ; mais à condition qu'on ne prenne pas délibérément le parti de mutiler cet objet d'une partie de lui-même, la partie relative à l'émigration » (Sayad, 1997, p. 15).

Or, les algériens et plus largement les maghrébins en France avant d'être immigrés, ils étaient d'abord émigrés. Avant l'immigration était l'émigration, telle deux faces d'une même réalité. L'explication de la situation des immigrés en France passe par la reconstitution des multiples trajectoires des émigrés qui vont s'étaler depuis le pays d'origine jusqu'au pays d'accueil. L'étendue des caractéristiques sociales, économiques et géographiques des groupes de provenance, ajoutée aux écarts entre immigrés par rapport au travail et lieu de résidence en France nous amènent à déconstruire « la représentation trop facilement admise d'une immigration homogène, indifférenciée, soumise pareillement aux mêmes actions et aux mêmes mécanismes » (Sayad, 1999, p.58). L'évolution de la réalité de l'émigration-immigration épouse aussi les différents changements qui se réalisent ici et là dans les deux sociétés.

Tenant compte de ces multiples préalables sociologiques et épistémologiques, Sayad a construit un schéma à trois âges pour expliquer la dynamique qui caractérise ce processus qui a mené les générations d'émigrés à passer du premier “âge de l'émigration” à sa phase finale, le “troisième âge” (Sayad, 1977). D'une émigration contrôlée et soumise à l'ordre paysan en vue de garantir sa survie, elle s'est ensuite émancipée du contrôle de la communauté et devient la condition commune des masses de plus en plus prolétarisées. La généralisation de l'émigration parmi les différents groupes sociaux et à travers toutes les régions géographiques en Algérie et la “quasi-professionnalisation de l'état d'émigré” en France y a fixé définitivement l'émigration algérienne. De l'immigration de travail et de l'homme seul, le processus a abouti à une immigration de peuplement avec l'arrivée des familles qui ont changé la structure morphologique et la composition sociologique de cette communauté d'immigrés en France.

L'immigration algérienne en France exemplaire pour les uns (Sayad, 1999) et une matrice pour les autres (Simon, 2000), sur laquelle vont s'agripper les autres communautés venant du Maghreb présente des traits particuliers qui la différencie à la fois des autres migrations

Histoire de l'immigration algérienne et maghrébine en France

européennes et la construise comme une structure communautaire originale. Sa relative précocité par rapport aux autres immigrations originaires des pays du tiers-monde, les conditions historiques dans lesquelles elle se développa, et les fictions qui l'ont jalonnée tout au long de sa gestation pour lui permettre de s'entretenir et de se perpétuer, note Sayad, ont donné une forme inédite à cette immigration. C'est une immigration de travail qui regroupe des hommes seuls venus pour une période provisoire tout en gardant leurs relations avec le pays d'origine où vivent leur famille dont seront issus d'autres candidats à l'émigration à mesure que celle-ci échappe au contrôle du groupe social et développe ses propres fictions.

C'est en effet au prix d'un ensemble de fictions et d'illusions que cette immigration s'est perpétuée en France. Censée être une immigration temporaire du travail, elle s'est prolongée en une immigration permanente de peuplement. « L'immigration algérienne, pour pouvoir rester ce qu'elle est, est contrainte d'entretenir plus que tout autre et, par suite, de dévoiler la série d'*illusions*, simulations et dissimulations qui sont au principe de l'engendrement et de la perpétuation du phénomène migratoire » (Sayad, 1999, p.114). Longtemps soumis à une contradiction de taille, l'immigré s'est enfermé dans l'illusion du provisoire dont sa présence en France est justifiée uniquement par l'alibi du travail au point de masquer l'illusion de la neutralité politique de l'immigré au profit de sa fonction économique. « On ne sait plus s'il s'agit d'un état provisoire mais qu'on se plaît à prolonger indéfiniment ou, au contraire, s'il s'agit d'un état plus durable mais qu'on se plaît à vivre avec un intense sentiment du provisoire » (Sayad, 1997, p. 51). Trancher ce dilemme revient à renoncer à émigrer, c'est pourquoi l'immigré ne peut que masquer sa propre condition, conclut Sayad.

Cet état qui n'est ni provisoire ni permanent advenu à l'immigré est en réalité l'œuvre combinée de trois parties prenantes du phénomène de l'émigration-immigration qui entretiennent “une espèce de complicité *objective*”. Il y a d'abord les immigrés eux-mêmes qui ont tout intérêt à considérer que leur condition est provisoire. Puis, les communautés d'origines qui continuent à croire que leurs émigrés ne sont que de simples absents, et enfin, la société d'immigration qui a aussi tout intérêt à maintenir l'immigré dans le provisoire afin de lui dénier tout droit à une présence permanente. Cet entretien collectif des illusions autour de l'immigration est nécessaire, « d'abord, à l'émigration pour pouvoir, dans un premier temps, se concevoir et, dans un second temps, se réaliser et, ensuite, à l'immigration pour pouvoir, elle aussi, se reproduire et se continuer, initialement, par un renouvellement rapide de ses effectifs (“immigration-noria”) et, ultérieurement, avec les mêmes hommes dont le séjour en immigration ne cesse de s'allonger (immigration “stabilisée”) » (Sayad, 1999, p. 114).

La résurgence récurrente du phénomène de l'immigration et l'ensemble des conséquences qui en découlent sur la scène publique en France dont les affaires du voile constituent les aspects les plus visibles, s'explique en partie par ces contradictions sur lesquelles repose l'immigration dont les paradoxes se révèlent de plus en plus patents. Désormais, l'immigration s'affiche davantage dans la société d'accueil parce qu'elle est en train de réaliser son ultime transformation en tentant de briser les cadres d'illusions dans laquelle elle est enfermée. « C'est aussi au moment où se produit cette rupture presque “hérétique” de l'orthodoxie sociale et politique dans laquelle est maintenue l'immigration, au moment où se brouillent les limites entre les groupes, le groupe des nationaux et le groupe des non-nationaux, car se brouille le principe de constitution de ces groupes,

que les paradoxes posés par l'immigration (et par l'émigration) et qui jusque-là étaient latents, étaient masqués comme le veut l'orthodoxie nationale, éclatent au grand jour » (Sayad, 1997, p. 19).

Or, l'immigration maghrébine en France a connu un tas de changements depuis son inauguration dès les premières années de XIX^e siècle sous le poids des multiples conditions qui ont pesé sur son devenir. D'une immigration sporadique à forte domination rurale et paysanne, elle devient générale en y incluant ensuite toutes les couches sociales et d'autres zones géographiques. D'une immigration longtemps dominée par les algériens vus les conditions sociales, politiques et économiques issues de la colonisation de peuplement qu'ils ont subies, l'immigration s'est élargie au-delà des autres pays du Maghreb pour briser le monopole que constituait l'élément algérien en métropole. Enfin, d'une immigration née et développée sous l'empire du travail, s'est vite évoluée vers l'immigration de peuplement « confirmant ainsi la règle presque générale de tous les mouvements migratoires: toute immigration de travail contient en germe l'immigration de peuplement qui la prolongera » (Sayad, 1997, p. 73).

2. De l'immigration de travail et de l'homme seul

C'était vers les années 1906-1907 qu'ont été signalés les premiers contingents de travailleurs d'origine algérienne en France (Ageron, 1968, p. 854). Depuis, la rotation des flux migratoires entre la colonie et la métropole n'a cessé de progresser tout en subissant les fluctuations économiques, historiques et politiques qui ont marqué la cadence des flux et reflux des émigrés entre les deux rives. A ces éclaireurs du début de siècle, se sont vite agrégés d'autres départs qui prennent de plus en plus de l'ampleur parmi la population "indigène" et une extension pour toucher de nouvelles régions désormais disposées à tenter une expérience dans l'émigration. La France offre une alternative pour les paysans algériens en quête de sources d'appoints face à la politique d'expropriation foncière engendrée par la mise en place de la colonisation de peuplement en Algérie.

Déjà, dès 1905, les premiers migrants algériens qui ont voyagé comme convoyeurs se fixèrent à Marseille, leur port d'attache, avant de s'essaimer à travers tout le territoire français après notamment l'arrivée des Kabyles appelés à la rescoufle pour briser la grève des ouvriers italiens exerçant dans les huileries et raffineries de Marseille. La satisfaction des employeurs face au rendement de cette main-d'œuvre docile a permis d'accueillir d'autres Kabyles pour être employés comme manœuvres dans des usines et mines à travers d'autres zones industrielles en plein essor économique. Si bien que la Kabylie était la première région à pourvoir la métropole en travailleurs dès les premières années du XX^e siècle.

Ainsi, les 10000 algériens recensés en France par une Commission d'enquête algérienne installée en janvier 1914 étaient uniquement composés de kabyles. Ils venaient notamment des communes mixtes de Draa-el-Mizan, Fort-National, Michelet et Guergour (Ageron, 1968, p. 855). La longue tradition de migration, de colportage, la scolarisation précoce de la Kabylie, la stricte sédentarité des Kabyles (Mahé, 2001, p. 293), la libre circulation des algériens après la loi de juillet 1915 et la docilité de la main d'œuvre Kabyle aux yeux des employeurs français ont favorisé la constitution des premiers groupes d'immigrés Kabyles en métropole qui désormais va offrir une issue aux masses rurales prolétarisées et paupérisées.

Histoire de l'immigration algérienne et maghrébine en France

On a vu également dans les lois foncières et le séquestre collectif de la Kabylie après notamment l'insurrection de 1871 l'une des raisons qui expliquent cette importance des effectifs kabyles dans l'immigration. Charles-Robert Ageron a évalué la contribution de guerre des Kabyles composés alors de 800000 habitants à plus de 36 millions de francs-d'or et un séquestre collectif des terres représentant 70,4% du capital des indigènes touchés (Ageron, 1990, p. 42). « Au total, le taux d'expropriation a atteint 40% du patrimoine foncier en Algérie, chiffre nettement supérieur à celui qui a affecté le patrimoine tunisien (11%) et marocain (10%) » (Talha, 1989, p. 36). L'extension de la colonisation s'est faite au détriment des populations indigènes en s'appropriant les terres riches et indivises. Cette dépossession des populations rurales dont 50% était sans terre, (Laroui, 1970, p. 327) en raison de la colonisation ne fait que pousser les masses paysannes en quête de revenus au-delà des frontières de survie.

Quant aux marocains et tunisiens, ayant subis une colonisation différente et longtemps soumis à une législation restrictive, le phénomène migratoire s'est manifesté tardivement comparativement aux Algériens notamment concernant la Tunisie. Au Maroc, c'étaient également les régions rurales et montagneuses du Sud, le Sous et l'Anti-Atlas ainsi que la partie occidentale du Haut-Atlas qui représentaient le premier réservoir de main-d'œuvre durant l'entre-deux-guerres. Ces régions fournissaient, au total entre 20000 et 25000 personnes (Atouf, 2004, p. 48). Pour le cas de la Tunisie, c'était aussi le Sud, les Oasis du Jérid qui constituaient les foyers traditionnels de l'émigration vers la France (Alouane, 1979, p. 24).

Mais ici et là, cette expérience migratoire était perçue comme temporaire et constitue la seule alternative permettant d'améliorer les conditions de vie précaires des masses paysannes résultat de leur dépaysement et de la crise de l'agriculture traditionnelle qui constituait le support matériel sur lequel reposaient ces populations. C'est ce qui explique d'ailleurs la nature rotative de cette main-d'œuvre chez les premières générations d'émigrés condamnées à l'exode et ayant le souci de maintenir le modèle traditionnel d'existence de leur groupe d'origine.

D'autre part, venant de Kabylie, du Rif marocain ou du Jérid tunisien, ces immigrés étaient souvent composés d'hommes seuls et jeunes. A titre d'exemple, une enquête menée en 1952 à l'échelle de la Commune mixte de Fort-National de forte tradition d'émigration, sur la pyramide des âges des immigrants a conclu que 60% du total de ces immigrants étaient âgés de moins de 35 ans (Mahé, 2001, p. 339). Or, comme le note René Gallissot, « cette migration relève et de la colonisation et du recrutement militaire » (Gallissot, 1983, p. 36).

Par ailleurs, la guerre de 1914-1918 offrait une occasion pour recruter de nouveaux travailleurs coloniaux et mobiliser plusieurs régiments de soldats qui vont élargir la zone géographique traditionnelle de recrutement de main-d'œuvre. Cette expérience a favorisé le renouvellement des premiers contingents d'immigrés et l'apparition de nouvelles zones d'émigration durant toute la période de l'entre-deux-guerres. Décidément, l'émigration devient un phénomène de masse après avoir été un fait marginal et circonscrit à une seule région. Pour le cas de l'Algérie, en dépit de l'importance que constituaient encore les régions de Kabylie et de Tlemcen, les hautes plaines du Constantinois, l'Algérois, l'Oranie, les Hauts Plateaux et les territoires du Sud fournissent à leur tour leurs lots d'émigrés (Simon, 2000, p. 63).

En effet, à l'ouverture des hostilités annonçant le déclenchement de la première guerre mondiale, on estimait à quelques 13000 le nombre d'algériens présents en France (Gallissot, 1983,

p. 34) qui, cependant entament le mouvement des retours en Algérie. En revanche, à partir de 1916 on a vu arriver en France les “travailleurs coloniaux” recrutés en vertu du décret du 14 septembre édicté au ministère de la Guerre en vue d’organiser le recrutement de la main-d’œuvre indigène dans les colonies. Par conséquent, on comptait alors 132321 Nord-Africains introduits en France par le Service des travailleurs coloniaux parmi lesquels 78566 étaient des algériens, 35506 des marocains et 18249 des tunisiens (Gallissot, 1983, p. 35).

Ces travailleurs coloniaux assuraient une main-d’œuvre permettant aux chaînes d’usines qui fournissaient la guerre de fonctionner après la mobilisation générale des français. A cette compensation en matière de main-d’œuvre s’ajoutait aussi la mobilisation par la force de 173000 soldats algériens dont 25000 seront tués au front (Stora, 1992, p. 14). Ainsi, le nombre d’algériens en France, en 1918, était évalué à quelques 300000 (Gallissot, 1983, p. 37) si on ajoute les travailleurs libres estimés à cette date à environ 30000 (Ageron, 1968, p. 858).

La guerre finie, le gros lot des travailleurs coloniaux et de soldats mobilisés sont rapatriés vers les colonies du départ. Cependant, la phase de reconstruction qui a suivi la guerre a renouvelé la “migration de noria” vers la métropole notamment parmi les algériens contrairement aux marocains et tunisiens qui ont connu une phase de rétraction. Le mouvement des entrées en France était de l’ordre de 17000 algériens en 1921, puis ils s’élèvent à plus de 44000 en 1922, ensuite plus de 58500 en 1923 et enfin plus de 71000 en 1925 (Gallissot, 1983, p. 37). Ce mouvement s’inscrit dans la continuité des premières vagues migratoires qui se distinguent par leurs caractères tournants et rotatifs. Pour les employeurs français, ils s’agissaient de pourvoir aux déficits de main-d’œuvre que l’économie en pleine expansion ne cesse d’absorber en contrepartie de salaires attrayants notamment concernant les travailleurs algériens en attendant de subir les effets de la crise économique de 1928.

En somme, loin de constituer une rupture avec la période précédente, l’entre-deux-guerres représente un moment de consolidation du mouvement migratoire qui, désormais, devient une réalité incontournable pour les masses de travailleurs prêts à monnayer leur force de travail dans la métropole. Le va-et-vient continual entre les deux rives inauguré par les premières vagues d’émigrants a permis de “contaminer” de larges pans parmi les couches sociales en raison notamment de l’importance des salaires comparativement à ceux fournis par les employeurs dans la colonie. C’est pour cette raison que l’une des caractéristiques majeures de cette population maghrébine en France est notamment son taux d’activité exceptionnellement élevé qui a atteint, entre les deux guerres, le plafond de 95% dépassant largement le taux d’activité des autres nationalités (Singer-Kérel, 1983, p. 86) avant de chuter avec le déclenchement de la deuxième guerre mondiale et en raison des changements structurelles qu’a connu l’émigration maghrébine dès la fin de la guerre.

En effet, la deuxième guerre mondiale a réédité l’expérience de la première guerre avec ses contingents de travailleurs coloniaux et de soldats mobilisés en urgence pour les circonstances. En mettant fin au régime de l’émigration libre, les travailleurs algériens sont acheminés en France en ordre de bataillons constitués en compagnies de 500 hommes sous escorte militaire dans des bateaux de fortune. Par exemple, note Stora, « pour ce qui concerne l’Algérie, en janvier 1940, le Ministre du Travail demande l’envoi en métropole de contingents de plusieurs milliers de travailleurs. Un premier contingent qui comprendra 3000 d’entre eux devra être rendu en France

Histoire de l'immigration algérienne et maghrébine en France

avant le 1^{er} mars » (Stora, 1992, p. 77). De 1939 à 1940, le Maroc va aussi fournir 15000 personnes pour occuper des emplois dans l'agriculture, les usines d'armement et les mines (Chattou, 1998, p. 100). Des divisions militaires nord-africaines ont également été constituées en France métropolitaine à la veille de la guerre dont plusieurs dizaines de milliers de soldats algériens, marocains et tunisiens meurent au front.

Après la fin de la seconde guerre mondiale qui a vu la mobilisation des dizaines de milliers de soldats et de travailleurs coloniaux Nord-Africains, l'émigration devient un phénomène qui tend en extension pour inclure de nouveaux foyers notamment des zones urbaines. La forte demande de main-d'œuvre qu'impliquait la période de la reconstruction, la volonté des autorités françaises de diversifier les sources de recrutement, la guerre d'Algérie, le contact prolongé des populations colonisées avec le colonisateur notamment par voie de scolarisation et du service militaire et l'indépendance du Maroc et de la Tunisie, sont autant de raisons qui expliquaient l'émergence de nouveaux candidats à l'émigration.

Ainsi, en dépit de l'apparence du caractère tournant et saisonnier de cette émigration à la manière des périodes précédentes puisque de 1947 à 1953, on a relevé 746000 arrivées en France et 561000 retours, soit un solde de 185000, à y regarder de plus près, l'immigration algérienne en France tend à devenir moins mobile, plus sédentaire (Stora, 1992, p. 94). C'est le « deuxième âge de l'émigration » qui s'annonce mettant fin, probablement vers les années 1945-1950, à l'émigration de « rotation » dont la consistance tend à se diluer face à l'arrivée de familles en France (Sayad, 1977). L'émigration créé les conditions de sa propre mutation. Désormais, les immigrés ne sont plus d'origine rurale venant en métropole pour un séjour limité, mais ils se recrutent aussi à travers d'autres régions d'Algérie et la cadence des retours au pays devient de plus en plus espacée.

En outre, la guerre d'Algérie a été également un autre facteur qui a déclenché la migration vers la métropole. En conséquence, la population immigrée venant d'Algérie a doublé entre 1954 et 1962. Le recensement de 1954 estime à 211000 algériens en France, alors que celui de 1962 fait état de 350000. Par contre, le ministère de l'Intérieur, à la même époque, donne le chiffre de 436000 (Stora, 1992, p. 143). Selon Stora, le gros de cette population sera formé d'hommes âgés de vingt à quarante ans. D'un côté, la France permet à ces algériens d'échapper à la guerre qui ne cesse de progresser et de s'amplifier, et d'un autre côté, de parer aux multiples implications économiques et sociales découlant de cette guerre notamment la misère et la pauvreté dans la mesure où l'on trouve à s'employer avec moins de difficultés en France qu'en Algérie.

Le recouvrement des indépendances nationales à partir de la fin des années cinquante, pour le cas de la Tunisie et du Maroc et à partir de 1962, pour le cas de l'Algérie n'a pas arrêté pour autant ces vagues d'immigration vers la Métropole. Car, en dépit des retours suscités par l'euphorie qui a suivi ces indépendances, le mouvement s'est vite déchanté face à l'évidence tant la réalité était encore difficile. L'émigration algérienne a connu un nouvel élan qui, désormais, répond aux accords négociés entre deux Etats indépendants. Par ailleurs, tenant à diversifier les sources de recrutement, les autorités françaises ont ratifié, dès les années soixante, des conventions de main-d'œuvre avec le Maroc et la Tunisie qui permettaient à leurs missions de recruter des travailleurs à la source. Se faisant, l'émigration se généralise dans les pays d'origine à travers toutes les régions pour devenir un phénomène de masse.

Ainsi, concernant les statistiques, Stora relève les chiffres suivants: « du 1^{er} septembre 1962 au 11 novembre inclus, 91744 entrées d'algériens sont enregistrées dans l'hexagone. Dans le même temps, les services officiels comptabilisent 45043 sorties. Pendant cette courte période, la communauté algérienne de France s'accroît donc de plus de 46000 personnes » (Stora, 1992, p. 400). A ce rythme, le cap de 600000 algériens en France sera atteint au printemps 1965. C'est l'immigration familiale et l'arrivée des harkis avec leur famille évalués à environ 75000 qui a propulsé le mouvement jusqu'à atteindre ses apogées au milieu des années 1970. A cette date cruciale pour l'émigration algérienne, le Ministre de l'Intérieur donne les chiffres de 845000 au 31 décembre 1973, 871000 au 31 décembre 1974, et 884320 au 31 décembre 1975 (Stora, 1992, p.402).

Quant aux marocains et tunisiens, le mouvement migratoire vers la France a connu également un certain dynamisme donnant des chiffres en nette progression par rapport aux années précédentes. Le nombre d'émigrés marocains en France a connu un accroissement très rapide à partir des années 1963-1964 en atteignant le chiffre de 78000 en 1964 puis 120000 en 1968 pour passer enfin à 270000 en 1973. Concernant les émigrés tunisiens, figurant avant 1954 dans la rubrique "Divers" ou "Autres" tant le nombre était insignifiant, ils sont estimés vers la fin de l'année 1975 à quelques 170000 personnes régulièrement enregistrées dans les services consulaires tunisiens, dont 100000 étaient actives (Alouane, 1979, pp. 15-20) alors qu'elles étaient seulement 52000 au 31 décembre 1965, selon les statistiques officielles.

Cet élan du mouvement migratoire provenant des pays du Maghreb vers la France connaîtra cependant un changement de cap en vertu de la suspension de l'immigration décidée par les autorités algériennes le 20 septembre 1973 dont a pris acte le gouvernement français en juillet 1974 en suspendant toute forme d'immigration y compris familiale avant d'y renoncer. La nouvelle politique a mis fin à l'immigration légale du travail pour céder la place au regroupement familial qui fixe définitivement l'immigration en France. Selon le tableau suivant, le recensement général de la population immigrée en France en 1999 donne un total de 1298273 le nombre d'immigrés d'origine maghrébine en France (INSEE, 1999, p. 43).

L'évolution de cette immigration se caractérise par la présence des marocains qui avoisinent le nombre d'algériens vivant en France et la progression des tunisiens après avoir longtemps été distancés les uns et les autres par les algériens. Mais, le fait majeur qui ressorte de ces chiffres est le nombre important de femmes immigrées vivant aujourd'hui en France. L'immigration devient également une affaire de femmes. Par exemple, sur les 574 208 immigrés nés en Algérie, 43,82% sont des femmes, sur 522504 marocains, 45,59% sont également des femmes contre 42,46% de tunisiennes sur une population immigrée évaluée à 201561 personnes (INSEE, 1999, p. 43).

Les immigrés d'origine maghrébine en France en 1999 selon le sexe et le pays de naissance

Pays	Hommes	femmes	Total
Algérie	322 578 56,17%	251 630 43,82%	574208 100%
Maroc	284 282 54,40%	238 222 45,59%	522504 100%

Histoire de l'immigration algérienne et maghrébine en France

Tunisie	115 971	85 590	20156
	57,53%	29,06%	100%
Total	722 831	575 442	1 298 273
	55,67%	44,32%	100%

Population immigrée, Population étrangère, INSEE, 1999, p 43

Arrivée à maturité, en atteignant son “troisième âge”, l’immigration maghrébine en France qui se caractérise par un taux élevé de natalité favorisée par les regroupements familiaux a permis le rajeunissement mais également la féminisation de cette immigration qui lui a longtemps fait défaut comparativement aux autres immigrations en France. En conséquence, ces familles continuent à se reproduire et à progresser en donnant naissance à de nouvelles générations partagées entre un environnement familial largement marqué par la culture d’origine véhiculée et incarnée par les parents et l’environnement extérieur qui répond à d’autres modèles culturels souvent en rupture avec celui des parents. Aujourd’hui, ces nouvelles générations tentent de se structurer tantôt en s’impliquant dans les institutions économiques, sociales et politiques du pays d’accueil tantôt en recréant des réseaux communautaires propres au groupe d’origine.

3. De l’immigration familiale

La logique propre au processus de l’émigration qui ne cesse de durer grâce à un enchaînement successif de générations d’émigrés et à la déstructuration des sociétés d’origine a abouti à l’immigration familiale. La guerre d’Algérie qui a favorisé “une immigration de refuge”, les indépendances nationales des pays du Maghreb et l’arrêt de l’immigration légale du travail en 1974 sont également autant de raisons qui ont contribué à renforcer l’implantation des familles maghrébines en France. Le regroupement familial dans l’immigration donne lieu à des structures familiales différentes de celles des pays de provenance. Les nouvelles formes que prennent ces familles sont largement déterminées par les conditions économiques, sociales et politiques dans lesquelles elles s’effectuent en France dont l’issue de ce processus débouche sur plusieurs itinéraires (Zehraoui, 1994).

L’arrivée des premières familles maghrébines en France remonte aux années 1930. Le recensement de 1931 donne en effet une estimation évaluant à 1162 le nombre de femmes d’origine maghrébine sur une population composée de 85 568 personnes, soit 1,2% de l’ensemble de l’immigration nord-africaine à cette époque. En 1936, on dénombre 1370 femmes sur une population totale de 78891 ressortissants d’Afrique du Nord (Zehraoui, 1999, p. 10). C’est ce qui explique peut-être la constitution d’unions mixtes entre les maghrébins et les européennes. Depuis ces premiers signes, le mouvement de la migration des familles se précipita. En mai 1952, une enquête du ministère de la Santé publique et de la population a évalué le nombre de familles musulmanes installées en France à environ 3400. Une autre enquête réalisée en août 1953 par le ministère de l’Intérieur porte le chiffre à 5000 familles et environ 11000 enfants (Stora, 1992, p. 96).

En réalité, l’émigration familiale n’aura pas été possible sans le long déblaiement réalisé par les premiers “contingents” d’immigrés qui, à force de contact prolongé avec le pays d’accueil, sont portés à modifier leur comportement à l’égard de la société d’origine. D’un autre côté, les liens sociaux qui, autrefois mobilisent la solidarité du groupe, sont devenus distendus face à l’étendue de ce phénomène de l’émigration. « Pour que l’émigration en arrive à cette phase ultime où elle

emporte des familles entières, il faut que soit dangereusement avancé le travail de sape qui déstructure le groupe en abolissant les liens qui en rattachent les membres les uns aux autres ainsi qu'au groupe lui-même. Il faut que les causes initiales responsables de la première forme d'émigration, l'émigration des hommes seuls, se soient considérablement (presque catastrophiquement) aggravées, le plus souvent sous l'effet même de l'émigration, pour que s'amorce le second mouvement d'émigration, l'émigration des familles » Sayad, 1999, p. 109).

Par ailleurs, en plus du relâchement des liens entre les immigrés et le groupe social d'origine, la guerre d'Algérie de 1954 à 1962 constitue un autre mobile qui justifie le départ des familles d'immigrés en direction de la métropole pour fuir la dure réalité de cette guerre. Les femmes provenant d'Algérie sont alors au nombre de 14920 sur un total de 208540 immigrants algériens. En 1962, au moment de l'indépendance de l'Algérie, le sexe féminin représentait 16,4% du total de la population algérienne en France (Zehraoui, 1999, p. 10). Ces familles venant d'Algérie au lendemain de l'indépendance s'installent de préférence dans des départements de pleine expansion économique: Haut-Rhin, Bas-Rhin, territoire de Belfort, Doubs, Meuse, Moselle, Nord, Isère et, à un moindre degré, Seine-Maritime, Haute-Savoie, Puy-de-Dôme, Var, Vaucluse, Pyrénées-Orientales, Haute-Garonne et Gironde. Mais, comme auparavant, la région parisienne constitue le pôle d'attraction le plus important (Stora, 1992, p. 400).

A partir de ce moment, le mouvement de migration des familles en direction de la France ne cesse de prendre de l'ampleur sous le poids conjugué de plusieurs autres facteurs. Il y a notamment la situation socio-économique héritée de la colonisation qui a permis aux immigrés maghrébins ayant nourri le projet de rentrer après l'indépendance de se rendre à l'évidence, mais il y a également l'effet de contagion parmi les familles d'origine pour qui l'émigration familiale devient un exemple de promotion sociale et économique. Ainsi, entre 1962 et 1968, sur un ensemble de 162000 algériens ayant émigré vers la France, on comptait plus de 35000 personnes de sexe féminin, soit 21,6%. Au 1^{er} juillet 1972, elles sont au nombre de 70882 femmes algériennes immigrées (Sayad, 1997, p. 74). Alors que chez les marocains et jusqu'en 1970, l'émigration familiale reste timide avec un chiffre évalué en 1969 à 4296 (Chattou, 1998, p 102).

La suspension de l'immigration de travail en France survenue en 1974, loin de décourager l'émigration familiale, elle a plutôt favorisé le regroupement familial auquel ont eu recours les immigrés pour garantir leur séjour en France. Ce faisant, on estimait à cette période à 100000 le nombre de familles algériennes en France et à 13798 personnes marocaines arrivées dans le cadre du regroupement familial en 1974 puis à 17 969 en 1976 (Chattou, 1998, p. 102). En plus des familles venant des pays d'origine, les maghrébins en France font ou refont des familles sur place, en France à la faveur de la féminisation de plus en plus importante de cette immigration.

A la longue, la dynamique de familiarisation qui caractérise l'immigration maghrébine en France entamée d'une façon significative à partir du milieu des années 1970 a permis à cette immigration de s'y reproduire à la fois sur le plan matrimonial, culturel et social sans recourir aux pays d'origine qui, d'ailleurs, deviennent de plus en plus lointains à mesure de l'émergence des jeunes générations. Cependant, malgré la constitution de ces familles sur le modèle nucléaire et conjugal proche de celui des français, il n'en demeure pas moins que les familles maghrébines en France se présentent comme un "laboratoire social" (Zehraoui, 1994, p. 60) en raison de leurs compositions sociologiques, la complexité des processus sociaux et des rapports réel et

Histoire de l'immigration algérienne et maghrébine en France

symboliques qui s'y déroulent. La constitution des familles dans l'immigration représente un facteur de maintien de quelques aspects de la vie culturelle et sociale d'origine. L'espace domestique dont les parents représentent l'élément clef de cette vie familiale est le lieu où se tisse le lien avec la tradition entre les membres de la famille notamment durant les fêtes religieuses et communautaires.

D'autre part, sur le plan économique, grâce à cette nouvelle politique d'immigration donnant une prépondérance au regroupement familial, les pouvoirs publics n'auront plus besoin de prospecter les marchés de main-d'œuvre comme ils le faisaient jusque-là. La présence de ces familles en France, qui d'ailleurs se caractérisent par un important taux de natalité, va permettre de renouveler la force de travail immigrée qui s'usait et vieillit sous le poids de l'âge. Néanmoins, la répugnance des enfants issues de l'immigration à l'égard des métiers que faisaient jusque-là leurs parents constitue l'une des raisons qui expliquent le fort taux de chômage parmi les "générations suivantes".

Le recensement de la population de 1999 a établi 256531 familles d'origine algérienne, 211815 marocaine et 96687 tunisienne en France (INSEE, 1999, p. 111). La taille de ces familles comme le reflète le tableau suivant permet de dégager l'existence d'une tendance à la famille réduite à deux ou trois personnes qui sont probablement constituées par les nouvelles générations. Ce qui est un aspect parmi tant d'autres de l'adaptation des nouveaux couples à la situation sociale, économique et culturelle du pays d'accueil. D'un autre côté, nous supposons que les familles formées de quatre, cinq, six enfants ou plus appartiennent aux anciennes générations d'immigrés et issues des regroupements familiaux. Cette caractéristique est partagée de la même manière par tous les immigrés venant des trois pays du Maghreb. Ainsi, sur le total de 256531 familles d'origine algérienne en France, 24,80% d'entre elles sont composées uniquement de deux personnes, 20,23% de trois personnes. Mais, elles sont 20,31% de familles à réunir quatre personnes, 16,12% cinq personnes et 18,51% six personnes ou davantage (INSEE, 1999, p. 111).

Répartition des familles d'immigrées selon la taille de la famille et le pays de naissance de la personne de référence ou du conjoint

Taille de la famille	Algérie	Maroc	Tunisie
Deux personnes	63640 24,80%	48057 22,68%	28228 29,19%
Trois personnes	51911 20,23%	38721 18,28%	17655 18.25%
Quatre personnes	52111 20,31%	39700 18,74%	18077 18.69%
Cinq personnes	41375 16,12%	32458 15,32%	16726 17,29%
six personnes ou +	47494 18,51%	52879 24,96%	16001 16,54%
Ensemble	256531 100%	211815 100%	96687 100%

Population immigrée, Population étrangère, INSEE, 1999, p 111

Les immigrés originaires du Maroc et de Tunisie forment à la fois également des familles réduites et nombreuses. Sur 211815 familles d'origine marocaine en France, 22,68% d'entre elles sont composées de deux personnes, 18,28% de trois personnes et 18,74% d'entre elles sont formées de quatre personnes. Par contre 15,32% et 24,96% d'entre elles comptent respectivement cinq et six personnes ou plus lors du recensement de la population au mois de Mars 1999 (INSEE, 1999, p. 111). Quant aux tunisiens, ils présentent presque une même configuration donnant toutefois des chiffres un peu nuancés en raison notamment du caractère récent et de l'origine urbaine de cette immigration auxquels on peut ajouter aussi sa qualification par rapport aux autres immigrations provenant du Maghreb. Or, 29,19% du total de familles d'origine tunisienne en France sont composées uniquement des deux personnes formant le couple et 18,25% de trois personnes. Pour les autres familles, 18,69% sont constituées de quatre personnes, 17,29% de cinq personnes et enfin 16,54% de six personnes ou plus (INSEE, 1999, p. 111).

La diminution du nombre des naissances chez les familles d'origine maghrébine explique cette tendance à la constitution de familles de plus en plus réduites et conjugales à la manière du modèle français. Ainsi, à titre indicatif, les mêmes statistiques donnent le chiffre de 13578 naissances d'enfants légitimes de père algérien en 1990 contre 9795 naissances en 1999. Les naissances chez les marocains à la même période sont 14468 en 1990 et 11595 deux décennies plus tard. Quant aux tunisiens, ils ont enregistré 6160 naissances en 1990 puis le nombre est réduit jusqu'à 3936 enfants en 1999 (INSEE, 1999, p. 172). Par conséquent, les familles d'origine maghrébine restent le groupe d'immigré qui procrée le plus comparativement aux autres familles immigrées les plus représentatifs en France comme les portugais, les espagnols et les italiens qui restent loin derrière notamment pour ce qui concerne les deux dernières nationalités.

D'autre part, la catégorie socioprofessionnelle à laquelle appartiennent ces familles établie en 1999 sur celle du conjoint confirme le manque de qualification professionnelle chez les immigrés maghrébins puisqu'elles sont en gros constituées de familles d'ouvriers. Or, sur 256531 familles d'origine algérienne en France, 22% d'entre elles appartiennent à la catégorie représentée par les ouvriers qualifiés, 19,39% par celle d'anciens employés et ouvriers et enfin, 12,58% par celle des ouvriers non qualifiés. D'un autre côté, concernant les familles d'origines marocaines, 23,06% des conjoints figurent dans la catégorie d'ouvriers qualifiés, 16,12% dans celle d'ouvriers non qualifiés et 10,46% dans celle d'anciens employés et ouvriers sur un total de 211815 familles. Enfin, pour ce qui est des tunisiens, 22,23% de conjoints sur 96687 familles sont enregistrés comme ouvriers qualifiés contre 10,45% comme ouvriers non qualifiés et 14,13% comme anciens employés et ouvriers (INSEE, 1999, p. 113).

En résumé, bien que le processus d'immigration des maghrébins en France qui a commencé au début du XIXe siècle n'a pas réalisé une mutation socioprofessionnelle déterminante, en revanche, sur le plan social et familial, il affiche aujourd'hui une autre configuration avec la constitution des familles et l'émergence des nouvelles générations issues de cette immigration. En effet, ces familles maghrébines en France offrent une institution complexe et dynamique où se côtoient plusieurs générations avec des trajectoires sociales différentes dont les parents et les enfants constituent les deux importants pôles sociologiques. Mais, contrairement à leurs parents venus en France pour travailler, ces multiples générations qui n'ont jamais émigré de quelque part

se trouvent dans ce pays pour vivre parce qu'elles sont nées dans ce pays qui a accueilli leurs parents.

Dans ce cas, il s'agit de garantir un cadre de vie et d'habitat, de fréquenter les institutions scolaires, de formation et de socialisation qui, logiquement, vont déboucher sur un emploi afin d'assurer leur avenir professionnel. A ces nouvelles données sommes toutes communes aux autres communautés engendrées par le regroupement familial, s'ajoutent également une autre dimension qui est celle de l'assimilation ou de l'intégration de ces populations issues de l'immigration maghrébine en France. « Avec l'émigration des familles c'est sans doute d'assimilation dont il s'agit » (Sayad, 1999, p.111). Ce processus enclenché il y a quelque temps a entraîné des implications qui ne cessent de se manifester sur la scène publique notamment par rapport aux dimensions religieuses qui en découlent dont l'immigration maghrébine porte un trait original.

Conclusion :

Au terme de cette modeste étude, nous tenterons de reprendre quelques-unes des conclusions que nous pensons utiles de souligner ici:

- Pour comprendre le phénomène de l'immigration algérienne et maghrébine en France, il est important d'analyser, selon les spécialistes de cette immigration, ce phénomène dans les pays d'émigration puis dans le pays d'immigration. Car, l'évolution de la réalité de l'émigration-immigration épouse aussi les différents changements qui se réalisent ici et là à travers les deux sociétés.
- A l'origine, cette immigration n'était pas de la gaieté des émigrés parce qu'elle était perçue comme une entreprise risquée. Elle constituait la seule alternative permettant d'améliorer les conditions de vie précaires des masses paysannes face à leur expropriation et à la crise de l'agriculture traditionnelle qui constituait le support matériel sur lequel reposaient ces populations. C'est pourquoi cette immigration était temporaire et une affaire d'hommes seuls et jeunes.
- Le processus d'enracinement de l'immigration algérienne et maghrébine en France n'était devenu possible qu'à partir de son "troisième âge" après avoir connu plusieurs mutations. Cette immigration est passée de l'émigré paysan non qualifié et d'origine rurale à un émigré d'origine citadine et de plus en plus qualifié et enfin d'un émigré vivant seul à un émigré vivant avec sa famille.
- Toutefois, quand bien même, sur le plan social et familial cette immigration offre aujourd'hui une autre configuration avec l'émergence de l'immigration familiale, sur le plan socioprofessionnel en revanche, cette immigration n'a pas réalisé sa propre mue. Car, la plupart des familles algériennes et maghrébines sont classées dans la catégorie d'ouvrier sans qualification.
- Au sein de ces communautés d'immigrés, les algériens sont très présents comparativement aux autres notamment les marocains et les tunisiens. A ce propos, Benjamin Stora relève que « les réseaux communautaires algériens se présentent d'ailleurs comme des lieux refuges pour les marocains et les tunisiens¹ » (Stora, 1992, p. 416). Mais, avec le temps, il va se faire un "rééquilibrage" qui va réduire cette domination face à l'arrivée des marocains et des tunisiens dont les chiffres officiels du nombre des immigrés en France donnent une nette progression notamment après les indépendances nationales.

Bibliographie :

1. Ageron, Ch. R. (1990). **Histoire de l'Algérie contemporaine**. Paris: PUF.
2. Ageron, Ch. R. (1968). **Les algériens musulmans et la France (1871-1919)**. Paris: PUF.
3. Alouane, Y. (1978). **L'émigration Maghrébine en France**. Tunis: Cérès Production.
4. Atouf E. (2004). “**Les migrations marocaines vers la France durant l'entre-deux-guerres**”. *Hommes et migrations* N°1247. pp. 48-59.
5. Chattou, Z. (1998). **Migrations marocaines en Europe. Le paradoxe des itinéraires**. Paris: L'Harmattan.
6. Gallissot, R. (1983), “**Emigration coloniale, immigration post-coloniale : le mouvement de va-et-vient entre l'Algérie et la France depuis les origines anticipatrices de la mobilisation des “travailleurs coloniaux”**”. In Talha, L. (sous dir.). **Maghrébins en France. Emigrés ou immigrés?** Paris: CNRS.
7. INSEE. (1999). **Population immigrée. Population étrangère**. Paris: INSEE.
8. Laroui, A. (1970). **Histoire du Maghreb, un essai de synthèse**. Paris: Maspero.
9. Mahé, A. (2001). **Histoire de la Grande Kabylie XIX-XXe siècle, anthropologie du lien social dans les communautés villageoises**. Alger: Bouchène.
10. Sayad, A. (1999). **La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré**. Paris: Le Seuil.
11. Sayad, A. (1997). **L'immigration ou les paradoxes de l'altérité**. Belgique/France: De Boeck et Larcier.
12. Sayad, A. (1977). “**Les “trois âges” de l'émigration algérienne en France**”, Actes de recherche en sciences sociales N°15. pp. 59-79.
13. Simon. J. (2000). **L'immigration algérienne en France. Des origines à l'indépendance**. Paris: Paris-Méditerranée.
14. Singer-Kérel, J. (1983). “**Les actifs Maghrébins dans les recensements français**”. In Talha, L. (sous dir.). **Maghrébins en France. Emigrés ou immigrés?** Paris: CNRS.
15. Stora, B. (1992). **Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France 1912-1992**. Paris: Fayard.
16. Talha, L. (1989). **Le salariat immigré dans la crise**. Paris: CNRS.
17. Talha, L. (sous dir.). (1983). **Maghrébins en France. Emigrés ou immigrés?** Paris: CNRS.
18. Zehraoui, A. (1999). **Familles d'origine algérienne en France**. Paris: l'Harmattan.
19. Zehraoui, A. (1994). **L'Immigration de l'homme seul à la famille**. Paris: l'Harmattan.